



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du 7 juillet 2025

Délibération n° CP-2025-4516

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Vénissieux

Objet : Projet d'extension du remisage dans le cadre de l'opération de modernisation de la ligne du métro D sur le site du Thioley - Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLU-H) - Arrêt du bilan de concertation

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Planification et stratégies territoriales

Rapporteur : Madame Béatrice Vessiller

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 63

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 20 juin 2025

Secrétaire élu(e) : Madame Claire Brossaud

Présents : M. B. Artigny, M. P. Athanaze, M. B. Badouard, M. F. Bagnon, Mme É. Baume, M. Y. Ben Itah, Mme F. Benahmed, M. I. Benzeghiba, M. B. Bernard, M. P. Blanchard, Mme L. Boffet, Mme C. Brossaud, Mme V. Brunel, M. J. Bub, M. F-N. Buffet, M. J. Camus, Mme S. Chadier, M. P. Charmot, Mme B. Collin, Mme D. Corsale, Mme L. Croizier, M. J-L. Da Passano, M. R. Debû, Mme N. Dehan, Mme H. Duvivier, Mme R-F. Fournillon, Mme L. Fréty, Mme N. Frier, M. G. Gascon, Mme H. Geoffroy, M. C. Geourjon, M. M. Grivel, M. F. Groult, M. P. Guelpa-Bonaro, Mme S. Hémain, Mme Z. Khelifi, M. D. Kimelfeld, M. J-C. Kohlhaas, M. L. Lassagne, M. J-M. Longueval, M. R. Marion, Mme V. Moreira, Mme D. Nachury, Mme C. Panassier, M. R. Payre, M. L. Pelaez, Mme M. Picard, Mme M. Picot, M. C. Quiniou, M. J-C. Ray, Mme V. Sarselli, M. L. Seguin, Mme L. Vacher, M. C. Van Styvendaël, Mme B. Vessiller, M. M. Vincent.

Absents excusés : Mme F. Asti-Lapperrière (pouvoir à M. M. Grivel), Mme C. Crespy (pouvoir à Mme D. Corsale), Mme A. Gersperrin (pouvoir à M. J. Camus), Mme I. Petiot (pouvoir à M. P. Guelpa-Bonaro), Mme C. Pouzergue (pouvoir à Mme D. Nachury), Mme N. Sibeud (pouvoir à Mme N. Frier).

Absent non excusé : M. P. Cochet.

Commission permanente du 7 juillet 2025**Délibération n° CP-2025-4516**

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Vénissieux

Objet : Projet d'extension du remisage dans le cadre de l'opération de modernisation de la ligne du métro D sur le site du Thioley - Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLU-H) - Arrêt du bilan de concertation

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Planification et stratégies territoriales

La Commission permanente,

Vu le rapport du 18 juin 2025, exposant ce qui suit :

Le Conseil de la Métropole de Lyon, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Le présent projet de délibération a pour objet d'arrêter le bilan de la concertation préalable à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU-H de la Métropole concernant le projet d'extension du remisage dans le cadre de l'opération de modernisation de la ligne du métro D sur le site du Thioley sur la commune de Vénissieux.

Conformément aux articles L 103-2 et L 103-3 du code de l'urbanisme, par délibération de la Commission permanente n° CP-2025-4035 du 17 février 2025, la Métropole a approuvé les objectifs poursuivis ainsi que les modalités de la concertation préalable.

La concertation s'est déroulée du 10 mars 2025 au 11 avril 2025 inclus.

Aujourd'hui, il est proposé d'en arrêter le bilan en application de l'article L 103-6 du code de l'urbanisme.

I - Contexte

Le conseil d'administration de SYTRAL Mobilités a voté, le 6 juillet 2023, un plan de fiabilisation et de modernisation du métro lyonnais 2023-2035 dans lequel figure l'opération de modernisation du métro ligne D dont les deux lignes principales du programme sont :

- la mise en œuvre d'un nouveau pilotage automatique intégral sur la ligne et modification des rames actuelles pour fonctionner avec le nouveau pilotage automatique,
- l'acquisition de 18 à 26 nouvelles rames : 18 en tranche ferme et huit en option en fonction de l'évolution de la demande.

La ligne D du métro a été mise en place à Lyon en septembre 1991. Il s'agissait de la 1^{ère} ligne en Europe de métro à grand gabarit exploitée en pilotage automatique sans conducteur avec gestion de la sécurité du mouvement des trains par transmission et pilotage automatique sol et bord (communication based train control).

Un projet intitulé Avenir métro, initié depuis 2015, porte à la fois sur l'automatisation et le changement du parc de matériel roulant de la ligne B du métro et le changement du système de pilotage automatique et le renfort du parc matériel roulant sur la ligne D.

La maintenance et le remisage (garage) des rames de la ligne du métro D sont aujourd'hui organisés au niveau de la zone du Thioley, au sud du parc de Parilly et à l'angle de l'avenue Marius Berliet et de la rue des Frères Emmanuel-Joseph et Louis Amadéo, sur la commune de Vénissieux.

Le projet consiste en l'extension du remisage dans le cadre de l'opération de modernisation de la ligne du métro D sur le site du Thioley.

Avec l'acquisition des nouvelles rames, le parc de matériel roulant pour l'exploitation de la ligne D entre 2030 et 2035 sera ainsi composé de 62 rames. La capacité actuelle totale de remisage de 41 rames et des voies de maintenance en atelier sur ce site est insuffisante pour un tel parc.

Aucun autre site à proximité immédiate du tracé de la ligne D ne dispose d'une réserve foncière suffisante pour permettre la construction de ce nouvel équipement. Le site du Thioley, sur lequel il reste des secteurs fonciers non utilisés, a donc été retenu pour la réalisation du projet.

Plusieurs scénarios ont été étudiés afin d'identifier les différentes possibilités d'augmenter la capacité de remisage sur ce site. L'option retenue consiste à implanter le bâtiment sur un terrain partiellement bâti au nord-ouest (deux anciens logements propriétés de SYTRAL Mobilités), configuré en lanière, situé entre l'avenue Marius Berliet et les voies de métro à ciel ouvert.

Le nouveau remisage nécessiterait la construction d'un bâtiment d'une surface d'environ 2 800 m², permettant la création de quatre nouvelles voies de remisage pour une capacité de 16 nouvelles places. Un environnement clos et couvert est nécessaire pour protéger les rames tant des intempéries et autres aléas climatiques que d'éventuelles dégradations volontaires constatées sur le matériel. Pour la desserte du nouveau bâtiment, la création d'une nouvelle voie tiroir le long du remisage existant est prévue.

En complément du nouveau remisage, SYTRAL Mobilités optimisera l'organisation de l'atelier existant permettant la création de deux voies de maintenance supplémentaires aux six existantes.

II - Procédure d'évolution du PLU-H

Au regard de sa nécessité pour l'exercice d'une mission de service de transport public de qualité et des constats et objectifs identifiés, le projet d'extension du centre de remisage présente un intérêt général.

Le site du Thioley est réparti sur les parcelles cadastrées AP 8, AP 9 et AL 53 classées en zones UEi1, URm1d et URi1a au PLU-H de la Métropole, approuvé par délibération du Conseil n° 2019-3507 du 13 mai 2019 et dont la dernière modification n° 4 a été approuvée par délibération du Conseil n° 2024-2596 du 16 décembre 2024.

La parcelle AP 9 est, par ailleurs, couverte par un espace *non aedificandi*, lié à la présence en sous-sol de plusieurs canalisations publiques d'eau potable et d'assainissement. Des échanges sont engagés entre la Métropole, Eau du Grand Lyon - la Régie et SYTRAL Mobilités pour intégrer cette contrainte dans le projet afin de garantir le bon fonctionnement et la gestion pérenne de ces canalisations.

En conséquence, il est prévu que SYTRAL Mobilités construise une galerie technique sous le nouveau bâtiment afin de ne pas bloquer des interventions structurelles ultérieures sur ces réseaux. Les réseaux d'assainissement et d'eau potable chemineront dans cette galerie technique. Les modalités techniques et constructives de cet ouvrage sont en cours d'études entre les parties.

La Métropole et Eau du Grand Lyon - la Régie, chacun pour ce qui le concerne, transféreront temporairement la maîtrise d'ouvrage à SYTRAL Mobilités pour la réalisation de la galerie technique, le dévoiement temporaire des réseaux et la remise en lieu et place de nouveaux réseaux d'assainissement et d'eau potable.

Les objectifs de continuité et d'augmentation de l'offre de service de transport public, appellent l'achèvement du projet d'extension du remisage en 2029.

Compte tenu des caractéristiques techniques et fonctionnelles du fait du nombre de places à créer pour satisfaire les besoins de remisage des nouvelles rames, l'espace *non aedificandi* de la parcelle AP 9 ne permet pas la réalisation du projet.

La mise en œuvre de ce projet implique l'évolution du document d'urbanisme par une déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU-H sur la commune de Vénissieux, au titre de l'article L 300-6 et des articles L 153-54 et suivants du code de l'urbanisme.

Une évaluation environnementale est nécessaire du fait que cette mise en compatibilité du PLU-H emporte les mêmes effets qu'une révision. Cette actualisation de l'évaluation environnementale du PLU-H sera réalisée en application des dispositions des articles R 104-11 et R 104-13 du code de l'urbanisme.

En conséquence, conformément aux articles L 103-2 et L 103-3 du code de l'urbanisme, la Métropole a organisé une concertation préalable relative à la mise en compatibilité du PLU-H.

III - Objectifs et modalités de la concertation

1° - Objectifs de la concertation

Les objectifs de cette concertation étaient de faire évoluer le document d'urbanisme pour permettre la réalisation du projet d'extension du remisage dans le cadre de l'opération de modernisation de la ligne du métro D sur le site du Thioley à Vénissieux. La concertation a permis aux habitants de s'exprimer sur le projet de mise en compatibilité du PLU-H.

2° - Modalités de la concertation

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2025-4035 du 17 février 2025, le public a été informé par un avis indiquant les dates de début et de fin de la concertation (soit du 10 mars 2025 au 11 avril 2025 inclus), rappelant son objet et précisant les modalités pratiques par :

- voie d'affichage à l'Hôtel de Métropole et à la Mairie de Vénissieux,
- voie de publication locale dans un journal diffusé sur le territoire de la Métropole et du Département du Rhône le 27 février 2025,
- voie dématérialisée sur le site internet de la Métropole.

Le dossier de concertation a été mis à la disposition du public sur le site internet de la Métropole : www.grandlyon.com ainsi qu'aux jours et heures d'ouverture habituels au public :

- à l'Hôtel de Métropole, 20 rue du Lac à Lyon 3ème,
- à la Mairie Vénissieux, 5 avenue Marcel Houel.

Le public a pu faire connaître ses observations :

- en les consignait dans un des cahiers accompagnant le dossier de concertation mis en place dès l'ouverture de la concertation préalable à la Mairie de Vénissieux ainsi qu'au siège de la Métropole,
- en les adressant par écrit à la Métropole - délégation de l'urbanisme et des mobilités - direction de la planification et des stratégies territoriales - service planification - 20 rue du Lac - CS 33569 - 69505 Lyon cedex 03,
- en envoyant un message électronique à l'adresse : concertationpluh-metro-d-venissieux@grandlyon.com.

IV - Résultats de la concertation

1° - Synthèse des observations

Aucune observation n'a été portée sur les cahiers de concertation ouverts à la Mairie de Vénissieux ainsi qu'à la Métropole.

Deux observations ont été adressées par message électronique à la Métropole.

2° - Bilan des observations

Les observations sont favorables au projet d'extension du centre de remisage et confirment qu'il s'agit d'un projet important pour le développement des transports en commun.

Une des observations précise qu'il serait intéressant d'étudier la possibilité de recouvrir la toiture des nouveaux bâtiments, ainsi que celle des existants, de panneaux solaires afin de contribuer à l'alimentation du site en électricité ou de prévoir la végétalisation de la toiture et des murs.

3° - Réponses apportées par la Métropole

La Métropole portera auprès du maître d'ouvrage l'enjeu d'une conception architecturale et paysagère, visant une intégration qualitative du projet dans son environnement urbain ainsi qu'à la mise en place de dispositifs en faveur du bioclimatisme et des énergies renouvelables.

La présente délibération arrêtant le bilan de la concertation, sera, par la suite, annexée au dossier d'enquête publique ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Constate que la procédure de concertation préalable relative à la mise en compatibilité du PLU-H concernant le projet d'extension du remisage dans le cadre de l'opération de modernisation de la ligne D sur le site du Thioley sur la commune de Vénissieux s'est déroulée, conformément aux dispositions des articles L 103-2 et L 103-3 du code de l'urbanisme et selon les modalités définies dans la délibération de la Commission permanente n° CP-2025-4035 du 17 février 2025.

2° - Arrête le bilan de la concertation.

3° - Décide de poursuivre la mise en œuvre de la procédure d'évolution du PLU-H pour permettre la réalisation du projet d'extension du remisage dans le cadre de l'opération de modernisation de la ligne D sur le site du Thioley à Vénissieux selon les principes et objectifs tels qu'ils ont été enrichis par cette concertation.

4° - Précise que la présente délibération :

a) - sera transmise à la Préfète de la région Auvergne-Rhône-Alpes, Préfète du Rhône et notifiée à la Mairie de Vénissieux,

b) - fera l'objet d'un affichage durant un mois au siège de la Métropole et à la Mairie de Vénissieux.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 8 juillet 2025

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20250707-336023A-DE-1-1 Date de télétransmission : 8 juillet 2025 Date de réception préfecture : 8 juillet 2025
--